

Pourquoi et comment trier ?

Le tri des déchets est un geste essentiel à adopter au quotidien pour permettre de valoriser et donner une seconde vie aux déchets mais aussi pour limiter leurs enfouissements ou leurs incinérations.

Pourquoi trier?

Sachant qu'un foyer en France produit en moyenne plus de 500kg de déchets par an, il faut optimiser au quotidien la gestion de nos déchets pour diminuer leur stockage par l'enfouissement ou l'incinération. La solution est simple, il faut trier ses déchets pour séparer les déchets à enfouir des déchets réutilisables.

Tri des déchets = préservation de nos ressources + diminution des enfouissements



Nos déchets peuvent être valorisés, privilégions donc l'économie circulaire !

Quelques exemples d'une seconde vie des déchets

:

Les briques alimentaires peuvent se transformer en papier toilette, les bouteilles plastiques en pull ou tee-shirt, les canettes en métal en vélo, les journaux en livre, les cartonnets en nouvel emballage carton et le verre en nouveau contenant !

Comment trier?

L'agglomération met à disposition des habitants, des bacs ou sacs de tri sélectif afin de pouvoir collecter vos déchets en porte à porte. Elle a développé également sur son territoire de nombreux points d'apport volontaire.

Bac jaune doit contenir les matières en plastique et métal

A partir du 1^{er} janvier 2023, ils seront acceptés : pots de yaourt ou de crème, barquettes en plastiques, polystyrène, blisters, tubes, filets plastiques, ...

Déjà acceptés : Bouteilles et flacons en plastique, sacs et films plastique, emballages en métal (canette, boîte de conserve, aérosols vides,...), briques alimentaires (soupe, jus de fruits,...)

Inutile de les laver, il suffit de bien vider et de ne pas les empiler

Bac bleu : doit contenir le papier et les cartonnettes

Magazines, prospectus, journaux, feuilles, lettres, enveloppe, cartonnettes d'emballage (même légèrement souillées)

Ne pas mettre : papier cadeau, mouchoir en papier, papier absorbant, papier aluminium

Bac vert : doit contenir le verre

Bocaux et bouteilles en verre vidés et sans bouchons

Ne pas mettre : vaisselle, miroirs, ampoules

Bac gris : doit contenir les ordures ménagères non résiduelles

qui seront enfouies ou incinérées

Tous les déchets qui ne peuvent pas être recyclés

Composteur : peut contenir les déchets verts et ceux issus de votre cuisine

En produisant votre propre compost, vous fabriquez un engrais 100% naturel et gratuit. Vous redonnez à la terre une matière utile pour son équilibre.

En compostant, vous reproduisez un cycle naturel au service de votre propre jardin d'ornement, de votre potager, de vos plantes...

Les déchets verts : mettre les déchets dans des bacs ou sacs non fermés

Tontes de pelouse, feuilles, et fagots de branches (fagots avec ficelle de 1 m de long et branches de 5 cm de diamètre maxi) dans la limite de 0.5m³ maximum

Ne pas mettre : terre, bois peint, branches supérieurs à 5cm de diamètre, souches, liens plastique ou métal

Les encombrants :

Ce service peut être sollicité par les habitants jusqu'à 4 fois par an pour les déchets volumineux tels que meubles, matelas, équipement électrique,....

Ne sont pas acceptés : gravats, déchets de travaux, pneus (repris par votre garagiste), bouteilles de gaz (reprises par votre revendeur), véhicules à moteur,...

Autres déchets

Pour le reste des déchets à recycler non collectés, deux **déchetteries intercommunales** sont à votre disposition sur Saint-Martin Boulogne et Saint-Léonard. Pour plus de renseignements, suivre le lien vers la page "

[Les déchetteries](#)

".

Pour les **piles et ampoules usagés**, de nombreuses mairies et l'accueil de l'hôtel communautaire bénéficient d'une boîte de dépôt.



Les déchets textiles

[Refashion \(https://refashion.fr/citoyen/fr\)](https://refashion.fr/citoyen/fr)

est l'éco-organisme de la Filière Textile qui couvre les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures usagés des particuliers.

Le tri des textiles et chaussures usagés a des effets positifs sur l'environnement et apporte également des bénéfices économiques et sociétaux. Tous les vêtements, les foulards, bonnets, tous les draps, serviettes et nappes, ainsi que toutes les chaussures, que ce soit pour homme, femme ou pour enfant. Même usés, ils peuvent être valorisés !

Pour les **vêtements et chaussures** (en bon état ou usagés), des points d'apport volontaire sont déployés sur l'ensemble du territoire.

Filtrer par types de PAV :

-  Association / Vestiaire
-  Conteneur
-  Déchetterie
-  Point de dépôt ponctuel
-  Porte à porte
-  Boutique / Point de Vente



Leaflet (<http://leafletjs.com>)

Afficher éléments

Rechercher :

Réf Établissement	Adresse	CP	Ville
407 Chaussea	Zone Inquetrie CC Auchan	62280	Saint-Martin-Boulogne
aapp_1597 Le Relais Nord Pas de Calais	73 rue Faidherbe	62200	Boulogne-sur-Mer
aapp_2070 Le Relais Nord Pas de Calais	boulevard de la Liane	62230	Outreau
aapp_2222 Le Relais Nord Pas de Calais	route Nationale 42	62280	Saint-Martin-Boulogne
aapp_2965 Le Relais Nord Pas de Calais	23 rue de la Plaine	62280	Saint-Martin-Boulogne
aapp_3008 Le Relais Nord Pas de Calais	rue Raoul Lebeur	62126	Wimille
aapp_5318 Le Relais Nord Pas de Calais	81 rue Victor Hugo	62200	Boulogne-sur-Mer
aapp_6989 Le Relais Nord Pas de Calais	49 rue Thiers	62200	Boulogne-sur-Mer
aapp_7002 Le Relais Nord Pas de Calais	route Nationale 42	62280	Saint-Martin-Boulogne

Les bons gestes à adopter

Trier

Comme indiqué ci-dessus, en fonction des matières des déchets, pour préserver nos ressources.

Stop pub !

Source inconsiderable de déchets papier, les prospectus publicitaires peuvent être refusés dans votre boîte aux lettres sans pour autant manquer les informations importantes de votre commune ou agglomération.

Et si vous aimez connaître les promotions du moment , dites-vous que la plupart des prospectus publicitaires sont désormais consultables en ligne sur les sites des magasins.

Le réemploi

Avant de jeter, pensez à réparer vos appareils ou meubles usagés. Vos vêtements peuvent être donnés à des associations caritatives via les bennes à vêtements ou même donnés à des friperies directement.

De nombreuses associations existent sur le territoire pour vous accompagner. Si vous souhaitez vraiment vous en débarrasser, contacter l'une d'elle qui se fera un plaisir de retaper vos mieux meubles pour les revendre à prix bas !

Le compostage

Depuis mars 2024, l'agglo offre différents types de kits de compostage aux habitants. En effet, la CAB a souhaité intensifier le compostage de proximité dans le cadre de sa stratégie de tri à la source des biodéchets, conformément à la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire.

Consultez

[la page du compost](#)

pour savoir comment vous en procurer un.



Communauté
d'agglomération
du Boulonnais

www.agglo-boulonnais.fr

[f](https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais) (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)

[t](https://twitter.com/aggloboulonnais) (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)

[y](https://www.youtube.com/c/aggloboulogne) (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)

[i](http://instagram.com/aggloboulonnais) (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)

[in](https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/) (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS
CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓ JE M'INSCRIS

> ARCHIVES

> DÉSINSCRIPTION

- > PLAN DU SITE
- > MARCHÉS PUBLICS
- > ACCESSIBILITÉ
- > MENTIONS LÉGALES
- > PROTECTION DES DONNÉES
- > OFFRES D'EMPLOI
- > GESTION DES COOKIES